

Face à face

Tous contre le spam

Estelle de Marco, responsable juridique à l'association des FAI, et Raphaël Marichez, consultant en sécurité informatique chez Hervé Schauer Consultants, analysent le danger représenté par le spam et son coût. Deux visions complémentaires d'un même fléau.



© D.R.

Quel est l'enjeu de la lutte contre le spam pour les FAI ?

Estelle de Marco : le spam a un impact sur les services des FAI (fournisseurs d'accès à Internet). Aujourd'hui, 50 à 80 % du trafic total est constitué de spam. Si on ne l'arrête pas, il finira par bloquer

les services de messagerie. En outre, les pourriels sont majoritairement le fait d'ordinateurs dits zombies qui envoient des mails à l'insu du propriétaire de l'ordinateur. Le spam sortant peut conduire à mettre un FAI sur liste noire et empêcher tous ses clients d'envoyer des messages.

Pour bien lutter contre un phénomène, il faut d'abord le mesurer précisément. Comment expliquez-vous l'amplitude des estimations ?

Il existe plusieurs explications. L'une d'entre elles est qu'un FAI n'est pas lui-même en mesure de savoir si un e-mail est ou non un spam. Juridiquement, un spam peut en effet être défini comme un message qui a été envoyé sans respecter les règles de droit relatives au consentement du destinataire. Le FAI lutte donc principalement contre les messages qui sont techniquement illégitimes à être reçus sur sa plateforme, dont le volume ne correspond sans doute pas véritablement au volume du spam au sens juridique.

La loi semble désemparée face à ce phénomène. Pourquoi ?

La législation protège essentiellement le destinataire du message électronique, qui est seul à pouvoir porter plainte pour utilisation illégale de ses données à caractère personnel. Le préjudice du prestataire technique est très difficile à faire reconnaître. Ceci, notamment, car ce préjudice ne naît pas d'un message particulier mais de leur accumulation. C'est d'autant plus paradoxal qu'un particulier ne va pas porter plainte pour chaque message qu'il reçoit. Les FAI développent des solutions techniques qui sont coûteuses, ils devraient pouvoir agir en justice contre les spammeurs utilisant leurs services. C'est l'une des revendications de notre association.



© D.R.

Dans quelle mesure les entreprises sont menacées par le spam ?

Raphaël Marichez : la perte de temps et d'argent est souvent mise en avant et des estimations du manque à gagner. Pourtant, le principal problème n'est pas là. C'est la sécurité des réseaux qui est

en cause. Le système d'information de l'entreprise peut être sévèrement endommagé, ses données piratées. Ce coût n'a rien à voir avec les 5 minutes que passe l'assistante pour jeter les spams.

Qu'apporte le filtrage en sortie que vous préconisez ?

Certains ordinateurs communiquent directement avec Internet, sans passer par le serveur de courrier officiel du fournisseur d'accès. Pour lutter contre cela, une solution est d'interdire la communication directe des ordinateurs des particuliers avec les serveurs de messagerie d'Internet, afin de les obliger à passer par le serveur de courrier officiel du fournisseur. Pour être simple, cela signifie que pour un ordinateur donné, l'envoi de mails n'est possible qu'avec le serveur de messagerie du fournisseur d'accès. L'adoption de cette méthode par les deux grands FAI français a fait que le nombre de spams francophones a cessé d'augmenter pendant quelques mois.

La lutte contre le spam est toujours réactive. Pourrait-on anticiper davantage ?

Les spammeurs cherchent des failles pour pouvoir les exploiter. C'est un univers très organisé. Il est difficile de savoir ce qui s'y trame à moins d'espionner les individus. Même si la technique du spam par fichiers PDF n'était pas devinable, les vacances d'été, de même que les vacances de fin d'année, sont toujours des moments où l'on craint l'arrivée en masse de nouvelles vagues de spams, du fait de l'irrégularité des mises à jour de sécurité pendant les périodes de congés. Ceci étant posé, il faut se méfier d'un certain sensationnalisme, à l'exagération des menaces que relaie parfois la presse.

Propos recueillis par Christophe Bys